



Eure-et-Loir

## Commune d'ARCISSES

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUN 2024

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240613-DELIB6B\_130624-DE

Date de transmission de la convocation 7 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de juin, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ENEAULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau		X	
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale		X	Nicole GAUTHIER
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Nadège LE BAIL a été nommée secrétaire de séance.

#### ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE (délibération n°6-13/06/2024)

*Suite à une erreur matérielle annule et remplace la délibération portant le même numéro et passée en sous-préfecture le 21/06/2024*

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Eure et Loir a informé les Communes que celles qui avaient obtenues une dérogation pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours devaient la renouveler.

Dans ce cadre, ce sujet a été mis à l'ordre du jour des Conseils d'Ecole des Ecoles de Brunelles, Coudreceau et Margon qui se sont prononcés en faveur de la continuité du fonctionnement sur une semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2024/2025.

Ainsi, Stéphane COURPOTIN propose au Conseil Municipal de renouveler la dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée 2024/2025.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240613-DELIB6B\_130624-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable pour poursuivre l'organisation des temps scolaires sur une semaine de 4 jours,
- AUTORISE Stéphane COURPOTIN à demander à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) le renouvellement de la dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Pour le maire em.  
V. TRIVERIO Adjoint...

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 24/06/2024  
et de la publication le 25/06/2024  
Fait à ARCISSES, le 24/06/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

